

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE -----

Séance du 16 décembre 2024

Le lundi 16 décembre 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Sainte-Marguerite, sous la présidence de Monsieur Claude GEORGE, son Président.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 113

Quorum : 57

Conseillers présents : 81 :

Didier AGUSTI (Denipaire), Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Jean-Luc AUDOUIN (Le Saulcy), Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines), Aurélien BANSEPT (Etival-Clairefontaine), Jean-Luc BEVERINA (Senones), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite), Jean-Paul BOULANGER (La Houssière), Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Christian CAEL (Corcieux), Pierre CHACHAY (Taintrux), Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges), Marie-Hélène CHRETIEN (Senones), Philippe CLASSEAU (suppléant Grandrupt), Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse), Colette DAUPHIN (Saint-Dié-des-Vosges), Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont), Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Delphine DUCRET DIDIER (Moyenmoutier), Virginie DUPONT (Raon-l'Etape), Sylvie FEBVET (Etival-Clairefontaine), Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), François FLEURENTDIDIER (Fraize), Brigitte GAMAIN (Châtas), Claude GEORGE (Saint-Remy), Annie GERARDIN (Nompattelize), Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), Jean-Michel GRANDMAIRE (La Salle), Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite), Denis GUYON (Pierre-Percée), Alain HAASS (La Grande-Fosse), Brigitte HENRI (Saint-Dié des-Vosges), Denis HENRY (Biffontaine), Denis HENRY (Raon-sur-Plaine), Patrick HERRIOT (Le Mont), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Bertrand KLEIN (Moussey), Jean-Georges KOELLER (Le Vermont), Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay), Patrick LALEVEE (Plainfaing), Virginie LALEVEE (Les Arrentès-de-Corcieux), Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Emmanuel LAURENT (Mandray), Lionel LECLERC (Mortagne), Catherine LECOMTE (Vienville), Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges), Caroline LEROGNON (Fraize), Lucette MARCHAL (Saint-Michel-sur-Meurthe), Catherine MATHIEU (Saint-Léonard), William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe), Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau), Jacques NICOLLE (Bertrimoutier), Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Jacques OHLMANN (Saint-Dié-des-Vosges), Laurent PARISSE (Lubine), Raoul PARTAGE (Lesseux), Valérie PERRIN (suppléante La Petite Raon), Christian PETIT (Bionville), Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Guillaume PRUNIER DUPARGE (Luvigny), Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux), Bernard ROPP (La Voivre), Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Gérard ROUDOT (Lusse), Philippe SALERIO (Raon-l'Etape), Pierre SARRAZIN (Allarmont), Nicolas SIMON (Saint-Dié-des-Vosges), Annabelle SOUDIERE (Nayemont-les-Fosses), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Christian TROCME (suppléant Celles-sur-Plaine), Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères), Jean-François VALENTIN-

GRANDJEAN (suppléant Vexaincourt), Sophie VILLAUMÉ (Barbey-Seroux), Patrick VILLAUME (Hurbache), Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe), Patricia WESTHEIMER (suppléante Belval) et Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges) ;

Secrétaire de séance : Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe) ;

Conseillers ayant donné procuration : 16 :

Edite AUGUSTO DE SA (Saint-Dié-des-Vosges) à Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges), Nicolas BALLAND (Saint-Dié-des-Vosges) à Brigitte HENRI (Saint-Dié des-Vosges), Annie-Marie BARTH (Combrimont) à Raoul PARTAGE (Lesseux), Issam BENOuada (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Régine CHINOUILH (Le Puid) à Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier) à Delphine DUCRET DIDIER (Moyenmoutier), Marie-Claire DEL MASTRO (Raon-l'Etape) à Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Joël PITON (Saint-Dié des-Vosges), Damien PERSON (Fraize) à Caroline LEROGNON (Fraize), Charline PRINCE (Frapelle) à Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges) à Claude GEORGE (Saint-Remy), Jacques ROUYER (Gemaingoutte) à Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay), Boury SECK (Saint-Dié-des-Vosges) à Colette DAUPHIN (Saint-Dié-des-Vosges), Bernard THOMAS (Gerbépal) à Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères), Carole TRARBACH (Raon-l'Etape) à Virginie DUPONT (Raon-l'Etape) et Jean-Marie VONDERSCHEER (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) ;

Nombre de votants : 97

Conseillers excusés : 1 :

Laure MOULIN (Anould) ;

Conseillers absents : 15 :

Eric AUBERT (Raves), Steeves BRENET (Provenchères-et-Colroy), Jacques CAVERZASI (Bois-de-champ), Alain DEMANGE (Anould), Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux), Romain GANIER (Saint-Dié-des-Vosges), Jacques HESTIN (Anould), Denis HUIN (La Bourgonce), David LAXENAIRE (Remomeix), Anthony LEMAIRE (Coinches), Céline LEMAIRE (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier), Julien PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Etape), et Rachel VOINSON (Wisembach).

Rapporteur du point : Monsieur Jean-Louis ROPP, Vice-Président délégué à l'eau, à l'assainissement et aux cycles de l'eau

APPROBATION DES TARIFS 2025 DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu les articles 210-1 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu les articles L2224-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant à la collectivité de motiver le choix du mode de gestion, dans la seule hypothèse où la collectivité opte pour une gestion déléguée,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, notamment son article 66 – II, qui impose le transfert des compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu le Décret 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modification des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau,

Vu la délibération de la CASDDV n°2021_12_20 du 13 décembre 2021 qui prend acte du rapport sur le choix des modes de gestion,

Vu la délibération n° 2022_14_14 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022,

Vu la délibération n° 2023_13_17A du Conseil Communautaire du 23 octobre 2023,

Vu la délibération n° 2023_13_17C du Conseil Communautaire du 23 octobre 2023 modifiée par délibération n° DC2024_10_14 du conseil communautaire du 18 novembre 2024,

Vu la délibération n° 2023_15_12 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 91 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (Denis, Jean, Michel HENRY, Bertrand KLEIN, Virginie LALEVEE, William MATHIS, Etienne MEIRE et Bernard ROPP) :

- ADOPTE les tarifs d'eau et d'assainissement, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2025, tels que récapitulés dans les documents annexés à la présente délibération ;
- PRECISE que les conditions tarifaires du service seront réévaluées, et le cas échéant réajustées, tous les ans ;
- VALIDE la mise en place de trois tranches de consommation à compter du 1^{er} janvier 2025 (tranche moins 120 m³ ; tranche 120 - 200 m³ ; tranche plus 200 m³) ;
- DECIDE une augmentation des frais d'accès au service de 40 € à 50 € HT applicable dès le 1^{er} janvier 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,

Le Président,



Claude GEORGE

Tarifs EAU 2025

Z - FORFAIT	Part fixe HT €	150,00 €
	Tarif TTC € *	1,80 €
MONT (LE)	RAON-SUR-PLAINE	
PUID (LE)	VERMONT (LE)	
RAON-LES-LEAU		

H	Part fixe HT €	44,96 €
	Part variable HT €/m3	0,88 €
	Tarif TTC € *	1,80 €
BAN-DE-LAVELINE	ROUGES EAUX (LES)	
BOIS DE CHAMP	VEXAINCOURT	
CELLES-SUR-PLAINE		

G	Part fixe HT €	56,60 €
	Part variable HT €/m3	1,13 €
	Tarif TTC € *	2,17 €
ALLARMONT	MOUSSEY	
ANOULD	NOMPATELIZE	
BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	PETITE-RAON (LA)	
BOURGONCE (LA)	PIERRE-PERCEE	
CHATAS	PLAINFAING	
COINCHES	SAINT-LEONARD	
ENTRE-DEUX-EAUX	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	
FRAIZE	SAINT-REMY	
GEMAINGOUTTE	SAINT-STAIL	
GRANDRUPT	SAINTE-MARGUERITE	
HOUSIERE (LA)	SALLE (LA)	
LUSSE	SAULCY-SUR-MEURTHE	
MANDRAY		

F	Part fixe HT €	60,80 €
	Part variable HT €/m3	1,18 €
	Tarif TTC € *	2,26 €
ARRENTES-DE-CORCIEUX (LES)	FRAPELLE	
BAN-DE-SAPT	MOYENMOUTIER	
CROIX AUX MINES (LA)		

E	Part fixe HT €	65,03 €
	Part variable HT €/m3	1,27 €
	Tarif TTC € *	2,39 €
BARBEY-SEROUX	MENIL-DE-SENONES	
BELVAL	MORTAGNE	
BIONVILLE	NEUVILLERS-SUR-FAVE	
ETIVAL-CLAIREFONTAINE	PETITE-FOSSE (LA)	
GRANDE-FOSSE (LA)	SENONES	
LUBINE	VIEUX MOULIN	
LUVIGNY	WISEMBACH	

D	Part fixe HT €	69,44 €
	Part variable HT €/m3	1,35 €
	Tarif TTC € *	2,52 €
BEULAY (LE)	POULIERES (LES)	
BIFFONTAINE	PROVENCHERES-ET-COLROY	
CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES (LA)	RAVES	
CORCIEUX	SAINT-JEAN-D'ORMONT	
GERBEPAL	VIENVILLE	

C	Part fixe HT €	73,25 €
	Part variable HT €/m3	1,43 €
	Tarif TTC € *	2,63 €
BERTRIMOUTIER	HURBACHE	
COMBRIMONT	TAINTRUX	
DENIPAIRE	VOIVRE (LA)	

B		
	Part fixe HT €	64,91 €
	Part variable HT €/m3	1,56 €
	Tarif TTC € *	2,70 €
LESSEUX		

A		
	Part fixe HT €	67,52 €
	Part variable HT €/m3	1,67 €
	Tarif TTC € *	2,84 €
NAYEMONT-LES-FOSSES		
PAIR-ET-GRANDRUPT		
REMOMEIX		
SAULCY (LE)	Part fixe HT €	80,00 €
	Part variable HT €/m3	1,57 €
	Tarif TTC € *	2,84 €

Généralisation du **TARIF PROGRESSIF** : la part variable est majorée de **+ 0,30 € HT/m3** au-delà de **120 m3** et de **+ 0,50 € HT/m3** au-delà de **200 m3** de consommation annuelle.

* Le **tarif TTC**, fourni à titre indicatif, est calculé sur la base d'une consommation moyenne de 120 m3 et comprend la part fixe, la part variable, les redevances AERM et la TVA.



Tarifs ASSAINISSEMENT 2025

Z - FORFAIT	Part fixe HT €	150,00 €
	Tarif TTC € *	1,53 €
RAON-SUR-PLAINE		
G	Part fixe HT €	45,94 €
	Part variable HT €/m3	0,89 €
	Tarif TTC € *	1,55 €
CELLES-SUR-PLAINE HOUSIERE (LA)		
	PIERRE-PERCEE VEXAINCOURT	
F	Part fixe HT €	56,84 €
	Part variable HT €/m3	1,10 €
	Tarif TTC € *	1,88 €
ANOULD BIONVILLE MOYENMOUTIER NAYEMONT-LES-FOSSES		
	PROVENCHERES-ET-COLROY SAINT-LEONARD SAINT-REMY SAULCY-SUR-MEURTHE	
E	Part fixe HT €	65,64 €
	Part variable HT €/m3	1,28 €
	Tarif TTC € *	2,16 €
CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES (LA) ETIVAL-CLAIREFONTAINE LUVIGNY		
	MOUSSEY PETITE-RAON (LA) VIEUX MOULIN	
D	Part fixe HT €	74,89 €
	Part variable HT €/m3	1,46 €
	Tarif TTC € *	2,44 €
NEUVILLERS-SUR-FAVE		
	SENONES	
C	Part fixe HT €	80,00 €
	Part variable HT €/m3	1,63 €
	Tarif TTC € *	2,68 €
CORCIEUX		

B		
ALLARMONT	Part fixe HT €	80,00 €
	Part variable HT €/m3	1,72 €
	Tarif TTC € *	2,78 €

A		
DENIPAIRE	Part fixe HT €	63,91 €
	Part variable HT €/m3	2,19 €
	Tarif TTC € *	3,15 €
BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	Part fixe HT €	80,00 €
FRAIZE	Part variable HT €/m3	2,06 €
MANDRAY	Tarif TTC € *	3,15 €
PLAINFAING		

Généralisation du **TARIF PROGRESSIF** : la part variable est majorée de **+ 0,30 € HT/m3** au-delà de **120 m3** et de **+ 0,50 € HT/m3** au-delà de **200 m3** de consommation annuelle.

** Le **tarif TTC**, fourni à titre indicatif, est calculé sur la base d'une consommation moyenne de 120 m3 et comprend la part fixe, la part variable, la redevance AERM et la TVA.*

DSP EAU POTABLE

COMMUNES	SURTAXE HT 2025	
	détail	variable
RAON I'ETAPE		0,685
ST DIE DES VOSGES	Tranche 0/30	1
	Tranche 31/120	0,73
	Tranche 121/200	0,88
	Tranche 200+	0,8

DSP ASSAINISSEMENT

COMMUNES	SURTAXE HT 2025	
	détail	variable
RAON I'ETAPE		1,135
ST DIE DES VOSGES	Tranche 0/30	0,49
	Tranche 31/120	0,68
	Tranche 121/200	1,35
	Tranche 200+	1,45
SAINTE MARGUERITE		1,27
SAINT MICHEL SUR MEURTHE		0,91